Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Permis annuler

Par lili2529

Bonjour,

Je vais essayer d'être le plus précise possible dans ce message.
Voilà mon conjoint a eus un retrait de permis il y a deux ans pour alcool au volan en jeune conducteur (- de 3 ans de permis)
Suite à la décision du juge, il lui a redonner son permis en lui expliquant qu'il prendrais fin en avril 2023, il devrait le repasser avec test alcoolémie, prise de sang ect.. une lettre 48si devait être envoyée chose jamais reçu, et aucune amande n'a été non plus réclamer pour l'alcool au volant.. très étrange.
Vers février/mars il c'est fait arrêter pour téléphone au volant, le gendarme lui a mis la contravention et lui a dit que son permis était annuler. Puis l'a laisser repartir ! Est ce une faute de sa part ??
Ce gendarme a convoquer mon coinjoint à la gendarmerie deux fois, nous nous y sommes rendu les deux fois et ce monsieur n'était pas là depuis aucune nouvelle.
Depuis mars mon copain ne conduit donc plus. Sans nouvelle information de leur part il a contacter la préfecture et à envoyer son permis sauf que ils nous on informer que la suspension de permis suite à l'annulation donc 6 mois de suspension prend effet que depuis ce mois ci alors que ça fait déjà 3 mois qu'il ne conduit plus, et les gendarmes l'ont laisser repartir avec un permis annuler sans nous donner de nouvelle. Il peut repasser le permis mais ne peut conduire qu'à partir de novembre.
Serait-il possible de revenir sur la date de suspension ? Qu'elle prenne effet plutôt car il ne conduisait plus depuis que les gendarmes l'ont informer lors de l'infraction du téléphone au volant ?

Voilà je vous remercie d'avance j'espère avoir été assez clair.